



CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL Procès-Verbal de la séance du Mardi 4 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 4 octobre à 8 H 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sylvie OUTURQUIN, le Maire.

Étaient présents : Sylvie OUTURQUIN, Frédéric COMAT, Jean-Marc GROSSMANN, Géraldine COMTE, Bernard LESAVRE, Valérie VAILLER et Thomas JULIEN

Absent excusé : Éric BOITTIN, Isabelle BOULEY, David ROLAND, Patrice FERRERO

Jean-Marc GROSSMANN a été élu secrétaire.

1 Autorisation de solliciter une subvention de la Direction des Routes et des Infrastructures pour l'implantation d'un feu récompense en centre-bourg

Le Conseil Municipal de la commune de Charbonnières s'est réuni en séance extraordinaire sous la présidence de **Madame le Maire, Sylvie OUTURQUIN**, afin de délibérer sur le projet d'implantation d'un feu récompense en centre-bourg et sur la demande de subvention associée.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la politique communale visant à **améliorer la sécurité routière** en centre-bourg et à **favoriser les mobilités douces**, la commune souhaite implanter un **feu récompense** sur l'une des voies les plus fréquentées, particulièrement sensible aux excès de vitesse, notamment aux heures de pointe.

Le **feu récompense** a pour objectif de réduire la vitesse des automobilistes en incitant au respect des limites de vitesse grâce à un dispositif interactif et préventif. Lorsqu'un véhicule respecte les limites de vitesse, le feu reste vert, alors qu'il passe au rouge en cas de dépassement, obligeant ainsi l'automobiliste à ralentir.

Afin de financer ce projet, il est proposé de solliciter une **subvention auprès de la Direction des Routes et des Infrastructures**, compétente pour soutenir les initiatives locales visant à améliorer la sécurité et les infrastructures routières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le projet d'implantation d'un feu récompense en centre-bourg pour la sécurité des usagers de la route et des mobilités douces ;
- **Autorise** Madame le Maire, Sylvie OUTURQUIN à solliciter une **subvention** auprès de la **Direction des Routes et des Infrastructures** afin de participer au financement de ce projet ;
- **Charge** Madame le Maire, Sylvie OUTURQUIN, d'entreprendre toutes les démarches administratives et techniques nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- **Prend acte** que la commune s'engage à financer la part restant à sa charge dans le cadre de ce projet, après obtention de la subvention.

Prochain Conseil Municipal : Mardi 29 octobre 2024 à 19h30